

Laon, le 13 octobre 2023

VÉLOROUTE VOIE VERTE DE L'AILETTE : REMPLACEMENT DE LA PASSERELLE DE LA RD19

La passerelle en bois qui longe le Center Parcs de l'Ailette entre Chamouille et Neuville-sur-Ailette va être supprimée et remplacée par un nouvel enrobé écologique.



La passerelle qui longe le Center Parcs de l'Ailette entre Chamouille et Neuville-sur-Ailette

La Voie Verte de l'Ailette, portion de la Véloroute Nationale 30 qui reliera dans l'avenir Abbeville à Dijon, permet de découvrir la vallée de l'Ailette de Monampteuil à l'abbaye de Vauclair entre lacs et forêts.

La section qui passe le long du Center Parcs de l'Ailette sur les communes de **Chamouille et de Neuville-sur-Ailette** présente une passerelle en bois sur laquelle la circulation est intense, avec une moyenne de passages de 3 660 vélos par mois (données 2022).

La passerelle, **propriété du Département de l'Aisne**, s'est fortement détériorée depuis sa réalisation. Après quelques réparations d'urgence opérées en 2021, des études ont été menées afin de définir la solution la plus adaptée pour remplacer cet ouvrage. L'objectif est **d'apporter un meilleur confort aux usagers**, notamment pour les utilisateurs de trottinettes et de rollers ainsi que de **créer un minimum d'impact environnemental**.

La solution retenue consiste ainsi à supprimer la passerelle existante et **la remplacer par une nouvelle voie verte en enrobé biosourcé**. Pour cela, **le tracé de la voie verte et de la RD19 sera décalé vers l'amont**, permettant de reconstituer la structure de la véloroute en haut de talus.

Ces travaux seront également mis à profit **pour renouveler la couche de roulement de la V30 sur une section longue de 1235 mètres** comprise entre l'entrée du Center Parcs et Neuville-sur-Ailette.

Les nouvelles couches de roulement seront réalisées en enrobés clairs à base de liants biosourcés. Cette technique innovante permet de diminuer l'impact écologique et d'éviter l'accumulation de chaleur au sol grâce à ce matériau de couleur claire.

Les travaux commenceront le **16 octobre 2023** pour une durée contractuelle de **3 mois**. Le trafic routier sera **autorisé dans les deux sens par alternat de circulation** pendant toute la durée des travaux.

La **Direction Départementale de la Voirie (DVD)** est maître d'ouvrage pour le compte du **Conseil départemental de l'Aisne** ainsi que maître d'œuvre conception (Service Ingénierie et Grands Travaux) et suivi des travaux (Arrondissement Sud).

Les travaux seront réalisés par l'agence Eiffage Route Nord Est de Ciry-Salsogne.

Le montant global de l'opération représente un investissement de **375 000 euros TTC** financé entièrement par le Département.

Le Département assure la **maîtrise d'ouvrage des 334 kilomètres de véloroutes et voie verte à développer** recensés au Schéma national des véloroutes et voies vertes. À ce jour, **130 Km** sont réalisés et certains passages en milieu péri urbain comptent jusqu'à **6 000 passages** par mois pour un taux de fréquentation global de **+47,5 %** depuis 2019.



LE DÉPARTEMENT
INVESTIT

375 000€

RÉHABILITATION D'UNE SECTION
DE VÉLOROUTE NATIONALE 30



MISE EN ŒUVRE
D'ENROBÉS ÉCOLOGIQUES